

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE D'AUBIN

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Date de la convocation : 05/12/2023

Le douze décembre deux mil vingt-trois, à 15 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'AUBIN s'est assemblé à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Aubin, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT, Président du C.C.A.S.

Étaient présents (10) : M. Michel BAERT, M. Serge BOSCUS, Mme Christine DELPOUVE, M. Bernard FABRE, Mme Karine FABRE, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, M. Jean-Claude LONCKE, Mme Hélène SOLIS, Mme Christine TEULIER, Mme Laurianne VINCENT.

Procurations(s) (4) : De Mme Magali GARRIC à Mme Laurianne VINCENT
De Mme Brigitte RODRIGUEZ à Mme Christine DELPOUVE
De M. Bernard SOUVERAIN à M. Michel BAERT
De Mme Maryline SALVAN à M. Bernard FABRE

Absent(s) et excusé(s) (4) : M. Patrick LAUMOND

Était(ent) présent(s) au titre du service : Émilie BEC

Secrétaire de la séance : Émilie BEC

Nombre de membres : 17
Membres présents : 10

Membres en exercice : 15
Membres ayant donné procuration : 4

Votants : 14

DELIBERATION N° : 2023-20

OBJET : COLIS DE NOËL AUX PERSONNES ISOLEES ET VULNERABLES

Le Président

RAPPELLE qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, toutes les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables et isolées bénéficient d'un colis festif. Les personnes

inscrites sur le registre de l'aide alimentaire quant à elles bénéficieront d'un bon d'achat alimentaire à utiliser à Intermarché.

**Le Conseil d'Administration,
Après avoir délibéré,**

AUTORISE

Les dépenses à caractère social pour les personnes fragiles de la commune ainsi que pour les personnes en situation de précarité sociale. Les dépenses seront imputées au budget principal du C.C.A.S.

Votes : 14 pour / 0 contre / 0 abstention

Ainsi fait et délibéré, en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

**Délibération Transmise à la Sous-préfecture le 19 décembre 2023.
Publiée ou Notifiée le 19 décembre 2023.**

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance	Le Président du C.C.A.S.
Nom du secrétaire désigné : BEC Emilie Signature : 	Nom du Président : BAERT Michel Signature : 